

## Zodiac Aerospace : Signature des engagements d'apport

Plaisir, le 9 juin 2017 - Suite à l'annonce des nouveaux termes du projet de rapprochement entre Safran et Zodiac Aerospace le 24 mai 2017 prenant la forme d'une offre principale d'achat en numéraire non plafonnée au prix de 25 euros par action et d'une offre subsidiaire d'échange rémunérée en actions de préférence Safran, plafonnée à 31,4% du capital de Zodiac Aerospace, Zodiac Aerospace annonce que certains membres des familles fondatrices actionnaires de référence de Zodiac Aerospace ont signé ce jour des engagements de blocage et d'apport à l'offre publique de Safran portant sur plus de 18% du capital de Zodiac Aerospace et qu'en conséquence, la condition suspensive tenant à la signature de ces engagements d'apport prévue par l'accord de rapprochement est donc levée.

En prenant en compte les engagements de blocage et d'apport d'ores et déjà souscrits par FFP, FFP Invest et le Fonds Stratégique de Participations, ceci porte à environ 27% du capital de Zodiac Aerospace le total des engagements d'apport d'actionnaires de référence à l'offre publique de Safran.

Certains actionnaires familiaux de Zodiac Aerospace détenant moins de 5% du capital de Zodiac Aerospace ont par ailleurs signé des engagements de participation résiduelle pourront rester actionnaires de Zodiac Aerospace jusqu'en janvier 2022.

Didier Domange, Président du Conseil de Surveillance, a déclaré « cet engagement des familles fondatrices actionnaires de référence de Zodiac Aerospace à bloquer et apporter leurs titres à l'offre de Safran souligne le soutien de ces actionnaires à ce projet de rapprochement. Je me réjouis de la progression de ce projet, conformément aux nouveaux accords annoncés en mai dernier. »

Olivier Zarrouati, Président du Directoire de Zodiac Aerospace, a ajouté : « Je me réjouis qu'une étape clé soit franchie dans la réalisation de cet important projet, dont le caractère stratégique est confirmé, et qui, sous réserve de la réalisation des prochaines étapes, aboutira à la création du numéro deux mondial du secteur des équipementiers aéronautiques, configuré pour relever les nouveaux défis du transport aérien.»

Les principaux termes de ces accords seront publiés sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers en application des dispositions de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

### À propos de Zodiac Aerospace

Zodiac Aerospace est un leader mondial des équipements et systèmes aéronautiques, à destination des avions commerciaux, régionaux, d'affaires, ainsi que des hélicoptères et du spatial. Il développe et fabrique des solutions de pointe pour améliorer le confort et les installations à bord ainsi que des systèmes de haute technologie afin d'améliorer la performance des avions et la sécurité des vols. Zodiac Aerospace compte 35 000 employés dans le monde et a réalisé un chiffre d'affaires de 5,2 Mds € en 2015/2016. [www.zodiacaerospace.com](http://www.zodiacaerospace.com)

Prochains rendez-vous :	Chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2016/2017	14 juin 2017 (après clôture)
	Chiffre d'affaires du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2016/2017	13 septembre 2017 (après clôture)
<b>CONTACT ZODIAC AEROSPACE</b>	<b>CONTACTS MEDIA/PRESSE - IMAGE 7</b>	
Pierre-Antony VASTRA	Priscille RENEAUME	
Tel: +33 (0)1 61 34 25 68	Tel: +33 (0) 1 53 70 74 61 / <a href="mailto:preneaume@image7.fr">preneaume@image7.fr</a>	
Florent DEFRETIN	Grégoire LUCAS	
Tel: +33 (0)1 61 34 03 34	Tel: +33 (0) 1 53 70 74 94 / <a href="mailto:glucas@image7.fr">glucas@image7.fr</a>	
Isabelle DELHOM (Rendez Vous Investisseurs)		
Tel : +33 (0)1 61 34 19 86		
<a href="mailto:investisseurs@zodiacaerospace.com">investisseurs@zodiacaerospace.com</a>		
61, rue Pierre Curie – CS20001 - 78373 PLAISIR CEDEX		

### INFORMATION COMPLEMENTAIRE IMPORTANTE

Ce communiqué de presse n'a pas pour objet ni ne constitue une offre de vente ni la sollicitation d'une offre pour la souscription ou l'acquisition de titres, ni une offre d'achat ou la sollicitation d'une offre de vente de titres, ni une sollicitation aux fins de l'obtention d'un vote ou d'une autorisation dans une ou plusieurs juridictions en lien avec le projet d'acquisition de Zodiac Aerospace (l'« Opération ») ou tout autre objet en lien avec ce projet ; il n'y aura pas de vente, d'émission, d'acquisition ou de transfert de titres dans aucune juridiction en violation du droit applicable.

L'offre publique envisagée dans le cadre de l'Opération reste soumise à l'obtention des autorisations réglementaires ainsi que de toutes autres autorisations usuelles. L'offre publique ne sera déposée qu'après la réalisation de ces conditions. Ce document ne doit pas être publié ni diffusé, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la diffusion de ces informations fait l'objet de restrictions légales.

Safran et Zodiac Aerospace entendent déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») un prospectus ainsi que tous autres documents pertinents en lien avec l'offre publique en France. Conformément au droit français, la documentation relative à l'offre publique qui, si elle est déposée, comportera les termes et conditions de l'offre publique, sera soumise au contrôle de l'AMF. Il est vivement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance, si et lorsqu'ils seront disponibles, du prospectus relatif à l'offre publique ainsi que de tous autres documents relatifs à l'offre publique auxquels il est fait référence dans le présent document, ainsi que de tout avenant ou ajout à ces documents, dans la mesure où ceux-ci contiendront des informations importantes sur Safran, Zodiac Aerospace, ainsi que sur l'opération envisagée et sur d'autres sujets connexes.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre d'achat, ni la sollicitation d'un ordre de vente, des actions Zodiac Aerospace, Safran ou de toute autre entité, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), étant précisé que les actions Safran n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que Safran n'a pas l'intention de procéder à une offre au public d'actions ou autres titres aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

### DECLARATIONS PROSPECTIVES

Ce communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Safran, Zodiac Aerospace et leurs entités combinées, qui ne se fondent pas sur des faits historiques mais sur des prévisions, elles-mêmes issues des estimations et opinions des dirigeants, et impliquent des risques et des incertitudes, connues ou non, qui pourraient aboutir à des résultats, performances ou événements significativement différents de ceux mentionnés dans ces déclarations. Ces déclarations ou informations sont susceptibles de porter sur des objectifs, intentions ou anticipations relatifs à des tendances, synergies, accroissements de valeur, plans, événements, résultats d'opérations ou situations financières futures, ou comprendre d'autres informations relatives à Safran, Zodiac Aerospace et à leurs entités combinées, fondées sur les opinions actuelles des dirigeants, ainsi que sur des hypothèses établies à partir de l'information actuellement à la disposition des dirigeants. Ces déclarations prospectives sont généralement identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « planifier », « anticiper », « pourrait », « prévoir », ou « estimer », ainsi que par d'autres termes similaires. Ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Safran ou de Zodiac Aerospace. Les investisseurs et les porteurs de titres devraient dès lors utiliser ces déclarations avec la plus grande précaution. Les facteurs qui pourraient impliquer que les résultats et développements attendus diffèrent significativement de ceux reflétés dans ces déclarations prospectives comprennent, sans que cela soit limitatif: les incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou réglementaire ; la capacité à obtenir l'autorisation de réaliser l'Opération de la part de l'assemblée générale des actionnaires ; l'impossibilité de satisfaire à certaines autres conditions à la réalisation de l'Opération selon les termes et le calendrier prévus ; l'éventualité que l'Opération envisagée ne se réalise pas ou ne soit pas réalisée dans le calendrier prévu ; le risque que les nouvelles entités combinées ne réalisent pas les avantages escomptés de l'Opération, et notamment les synergies, les économies ou les opportunités de croissance envisagées ; la capacité de Safran ou de Zodiac Aerospace à mener à terme ses plans et sa stratégie, et à atteindre ses objectifs ; des résultats, obtenus par Safran, Zodiac Aerospace (et leurs entités combinées) à l'issue de ces plans et de cette stratégie, inférieurs aux anticipations ; ou encore les risques décrits dans le document de référence. La liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Les déclarations prospectives ne valent que le jour où elles sont données. Safran et Zodiac Aerospace déclinent toute obligation de mettre à jour les informations publiques ou déclarations prospectives dans ce document pour refléter des événements ou circonstances postérieurs à la date du présent document, sauf si cette mise à jour est requise par les lois applicables.